



CAP AGRICOLE Jardinier Paysagiste

Certificat d'Aptitude Professionnelle

VOIES DE FORMATION

- Par la voie de l'apprentissage sur 2 ans
- Par la voie de la formation continue en 1 an pour adultes

COMPÉTENCES VISÉES

- Mettre en œuvre les différentes techniques ou opérations nécessaires à la réalisation d'un espace vert ou d'un jardin
- Assurer les différentes opérations nécessaires à l'entretien d'un espace vert ou d'un jardin

POURSUITES D'ÉTUDES / EMPLOIS VISÉS

- **Poursuites études** : Brevet Professionnel Aménagements Paysager
- **Emploi** : salarié entreprise travaux paysagers et service spécialisé de collectivités territoriales

INDICATEURS DE RÉSULTATS

- Taux de réussite : 100%
- Taux d'insertion : 95 %
- Taux de satisfaction : 70%

CONTENU

• FORMATION TECHNIQUE

- Phytotechnie
- Botanique
- Biologie végétale
- Mise en place et entretien d'aménagements paysagers
- Techniques d'aménagement et d'entretien
- Pratiques agro-écologiques

• FORMATION GÉNÉRALE

- Français / communication
- Mathématiques
- Education socio culturelle
- Education physique et sportive

• PRATIQUE EN ENTREPRISE

Sous la responsabilité du maître d'apprentissage ou de stage qualifié, qui doit confier des tâches en cohérence avec les exigences du référentiel

Réduction possible des évaluations selon parcours antérieur « équivalences »

PUBLIC VISÉ / PRÉ-REQUIS / CONDITIONS D'ADMISSION

Public visé : tout public

- **Par la voie de l'apprentissage :**

- Avoir entre 16 ans et 29 ans (ou 15 ans pour les élèves issus de 3^{ème})

(aucune limite d'âge : pour les personnes reconnues travailleurs handicapés, pour les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise et pour les personnes inscrites en tant que sportifs de haut niveau)

- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise (une aide à la recherche d'entreprise est possible)

Entreprise éligible : **Création, Aménagement et Entretien espace vert**

- **Par la voie de la formation continue en 1 an :** nous contacter

Avoir 18 ans. Entretien de positionnement. Sous réserve d'un accord de financement.

DÉROULEMENT

Durée de la formation en centre : de septembre à juin

- **Par la voie de l'apprentissage 2 ans :**

- 24 semaines de formation en CFA

- 70 semaines en entreprise

- 10 semaines de congés payés

Possibilité de débiter le contrat d'apprentissage dès le mois de juillet

- **Par la voie de la formation adultes 1 an :**

- 600 heures au Centre de Formation

- 200 heures en entreprise

INTERVENANTS

Vous bénéficierez de l'enseignement de :

Formateurs spécialisés dans les domaines étudiés

Ils s'appuieront sur un environnement technique :

Maîtres d'apprentissage / professionnels

/ Visites extérieures

Travaux pratiques sur le site de formation :

Travaux pratiques sur l'ensemble du Campus de la Cazotte, création, plantation et entretien de l'aménagement paysager

RÉMUNÉRATION / AIDES AUX EMPLOYEURS

- **Par la voie de l'apprentissage :** l'apprenti(e) a un statut de salarié(e) et perçoit une rémunération.

L'employeur peut bénéficier d'aides financières.

Documents à télécharger sur notre site : www.la-cazotte.educagri.fr et/ou un simulateur en ligne sur le site : www.alternance.emploi.gouv.fr « Rémunération et aides aux employeurs » et « Simuler la rémunération »

- **Par la voie de la formation continue 1 an :** nous contacter

rémunération suivant la législation en vigueur et la situation antérieure

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Frais pédagogiques :

- **Par la voie de l'apprentissage :** prise en charge par l'OPCO (Opérateur de Compétences) de l'entreprise

- **Par la voie de la formation continue 1 an :** nous contacter

HÉBERGEMENT / RESTAURATION / TRANSPORT / HANDICAP

Nous disposons d'une structure d'accueil complète : hébergement et self service. Correspondances de bus : un service de transport est assuré entre la gare routière de Saint-Affrique et notre établissement.

Accès handicapé PMR et référent handicap sur site